



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 7 octobre 2021

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Mme la Maire Laurence Devaux.

Membres présents : tous les conseillers en exercice sauf Mme Sandrine Sarrand et M. Jean-Mary Pétrequin, absents excusés. Secrétaire de séance : Mme Claudine Bunod

Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent

Madame la Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil du 27 juillet 2021 et demande si les conseillers ont des remarques à formuler. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Destination des coupes de bois 2022

Monsieur le 1er Adjoint présente au Conseil Municipal les parcelles proposées par l'ONF pour les coupes de bois 2022. Il s'agit d'exploiter les parcelles 7a, 7r et 2i. Après en avoir débattu le Conseil décide à l'unanimité d'exploiter les parcelles 7a et 7r, et de ne pas exploiter la parcelle 2i. Les coupes et les produits de coupes des parcelles seront vendus en blocs façonnés. Le produit des coupes des parcelles 7a et 7r est destiné à l'affouage.

Contrats de Bûcheronnage et Débardage 2022

Monsieur le 1er Adjoint présente au Conseil Municipal les propositions de **marché d'abattage**, de débardage et de façonnage pour l'année 2022. Le Conseil Municipal après en avoir en débattu décide à l'unanimité de confier le marché d'abattage à l'entreprise Dirand, située à Saulnot aux tarifs suivants (inchangés par rapport à 2021) :

- *Abattage grumes..... 11.00 € HT le m3,
- *Abattage chablis 13.50 € HT le m3,
- *Abattage arbre petit diamètre 35.00 € HT l'heure.

Le Conseil Municipal après en avoir en débattu décide, à l'unanimité, de confier le **marché de débardage** à l'entreprise «Sarl Scierie Petey Gilbert 90800 Buc » aux tarifs suivants (augmentation du prix du débardage de 0,5 € HT/m3 par rapport à 2021) :

- * Débardage 9.00 € HT/m3,
- * Câblage 63.00 € HT /de l'heure.

Le Conseil Municipal après en avoir en débattu décide avec 8 voix pour (Monsieur Daniel Picquart ne prend pas part au vote) de confier le **marché de façonnage** à l'entreprise Picquart, située à Saint-Julien-les-Montbéliard au tarif de 22.00 € net le stère (augmentation du prix de 2 € HT/m3 par rapport à 2021).

Tarif du bois de chauffage 2022

Les tarifs sont fixés comme suit :

	Chêne	Hêtre
Prix du stère à façonner	8,50 € net.	10,00 € net.
Prix du stère façonné par le bûcheron	35,00 € T.T.C	37,00 € T.T.C

Les affouagistes sont tenus de respecter le règlement d'affouage arrêté par le Conseil Municipal.

Le délai d'exploitation est fixé au 31 Mai 2022

Le délai de vidange pour les stères façonnés par le bûcheron est fixé au 31 Août 2022.

Le délai de vidange pour les stères façonnés par les affouagistes est fixé au 31 Juillet 2022.

Bilan Marché du soir à Saint Julien vendredi 17 septembre 2021

La mairie a reçu beaucoup de commentaires très positifs à la suite du marché du soir du 17 septembre. Le Conseil Municipal remercie les nombreux bénévoles qui ont participé à l'organisation de cette manifestation et grâce auxquels le marché fut une très belle réussite.

Le Conseil municipal remercie également les communes voisines qui ont apporté un soutien logistique très précieux (prêt de tables, chapiteau, guirlandes, vitabris...).

Sur le plan financier, l'association villageoise réalise un bénéfice de 1539€ sur la vente de sandwiches et boissons. Les bénéfices seront utilisés par la commission environnement pour l'embellissement du village.



Pacte de Gouvernance PMA - Délibération

Le pacte de gouvernance est un document qui décrit la façon dont les communes sont associées au fonctionnement de leur agglomération. Les communes ont été sollicitées pour donner un avis et formuler leurs remarques. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Adopte le pacte de gouvernance par 4 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions
- N'a pas de remarque à formuler sur le document

Convention intervention Désinfection / Désinsectisation / Dératisation

Une convention régissant les interventions de désinfection, désinsectisation et dératisation avait été mise en place sur le territoire de PMA en 1979. Le Conseil d'Agglomération a étendu ce service aux 72 communes de l'Agglomération.

Le Département 3D du service Gardes Nature Communautaires intervient à la demande du maire.

Les modalités d'intervention et leur prise en charge sont définies dans une convention.

Après en avoir débattu, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De ne demander aucune intervention pour des opérations systématiques,
- De ne prendre en charge aucune intervention chez les particuliers.

Informations et Questions Diverses

Informations Conseil d'Agglomération. Décisions prises lors des derniers conseils

○ Fonds de Concours pour le mandat 2021-2026. Ces fonds, destinés à soutenir certains types de travaux dans les communes, seront de 40K€ sur la durée du mandat, plus 10 K€ pour les projets entrant dans le cadre de la transition écologique ou la transition énergétique.

○ PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif). Le Conseil d'Agglomération a décidé d'harmoniser cette taxe due lors de la construction d'un nouveau logement. A compter du 1^{er} janvier 2022, pour un nouveau logement individuel, le calcul sera fait de la façon suivante : une part fixe de 50€, + 10€/m² pour les 100 premiers m², + 20€/m² au-delà de 100 m². Par exemple pour un nouveau logement de 126 m² (moyenne des logements Agglo), elle sera de 1570 €.

○ Campagne d'adaptation des bacs à ordures ménagères. La campagne est en cours et les habitants ont été informés du passage d'un agent via distribution d'un flyer dans les boîtes à lettres.

Pose d'un défibrillateur à St Julien

Un défibrillateur externe est installé à l'extérieur de la mairie, près de la porte donnant accès au pressoir. Des flyers d'information seront distribués dans les boîtes à lettres et des séances de formation seront programmées au mois de novembre.

Abribus

Des panneaux d'information avec les horaires des bus, les plans du réseau Evolity et des informations sur le Tad'Y (transport à la demande) seront installés prochainement dans les deux abribus de St Julien.

Assemblée générale du Tennis Club de la Vallée du Rupt

L'assemblée s'est tenue le 1^{er} octobre à Sainte Marie. Cette association, dont fait partie la commune de St Julien, permet aux licenciés d'utiliser les courts de tennis et de prendre des cours collectifs. Elle propose également des cours de gymnastique les lundi et jeudi à 20h.

Quête nationale du « Souvenir Français »

L'association « le Souvenir Français » sollicitera la générosité des habitants entre jeudi 28 octobre et mardi 2 novembre.

La séance est levée à 22h10

Commission Urbanisme

• Une Déclaration Préalable déposée par Mme Branlard pour rénovation de Chiens assis.

• Un Permis de construire pour la construction d'une maison 7 grande rue, déposé par Mme Grandmougin le 19/08 puis retiré avant décision le 13/09.

• Un Permis de construire déposé par Mme et M. Klinguer pour la construction d'une maison 40 grande rue.

Les dossiers ont été transmis à PMA pour instruction.